

Dès le début de la campagne, la conjoncture a été très difficile pour l'ensemble de la filière fruits et légumes.

La chute des prix payés aux producteurs a plusieurs incidences :

- une diminution du chiffre d'affaire de 2009 par rapport aux autres années,
- une marge négative pour la plupart des principales productions du département,
- la non récolte d'une partie de la production, le prix de vente étant inférieur au coût de récolte,
- une diminution du recours à la main d'œuvre saisonnière et donc une désorganisation du travail sur les exploitations,
- l'extrême difficulté voire l'impossibilité de remettre en culture pour la saison prochaine.

Ainsi, l'étude, effectuée début septembre, avait pour but de faire un point sur la diminution des chiffres d'affaires, **une estimation des déficits par hectare auxquels les producteurs doivent faire face ainsi qu'une extrapolation de la perte occasionnée sur l'ensemble de la ferme Bouches-du-Rhône**. 8 des productions majeures du département en fruits et légumes ont été retenues dans cette étude, à savoir l'aubergine, la courgette, le melon, la tomate, l'abricot, la pêche, la poire et la pomme. D'autres productions (pomme de terre primeur, cerise, ...) sont également fortement impactées par la baisse des prix mais n'ont pu être traitées dans ce document.

Le présent document reprend donc pour partie l'étude (notamment concernant les diminution de chiffres d'affaires) et **fait une réactualisation des pertes à l'hectare et sur la ferme Bouches-du-Rhône**.

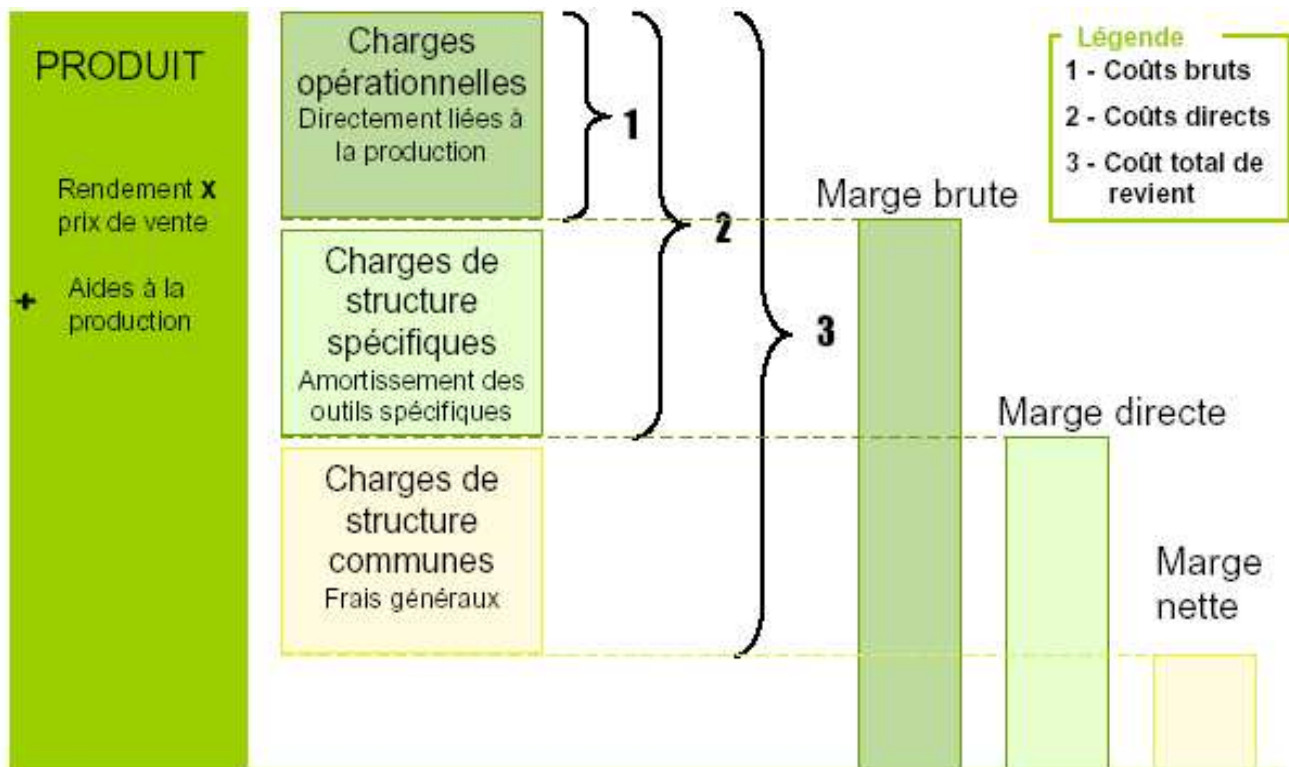
Au mois de septembre, les estimations qui aurait pu être réévaluées concernent principalement la tomate, la courgette, l'aubergine et la pomme. Or dans l'estimation précédente pour la tomate, la courgette, l'aubergine, le calcul des pertes a été fait sur le rendement total à l'hectare et les prix de vente de septembre étant restés stables par rapport au mois d'août, on peut estimer que la perte calculée dans la précédente version est une estimation réaliste de la perte totale observée sur les exploitations.

La réactualisation porte donc sur une réévaluation des pertes en pomme. En effet, deux points ont été modifiés en fonction de la conjoncture des derniers mois :

- les prix observés entre septembre et octobre sont encore inférieurs à ceux du mois d'août entraînant **une diminution du prix de vente** moyen estimé dans les précédents calculs ;
- Au vu de ces prix, il a été constaté, sur les exploitations, que les pommes n'ont pas été toutes récoltées. On peut donc réestimer le **rendement global à l'hectare et le diminuer de 10%** (ce qui correspond à la quantité de pommes non récoltées en moyenne sur les exploitations). Une réactualisation des coûts de main d'œuvre a donc également été fait pour tenir compte de la diminution des temps de récolte occasionnée.

De plus, elle intègre en plus des autres les pertes estimées en salades. En effet, la campagne de salade, débutée mi-octobre, ne fait pas exception. Les prix constatés sont très bas puisqu'ils oscillent depuis fin novembre entre 0,15 et 0,17€/pièce, prix payé producteurs.

La constitution de la marge



En fonction des données dont on dispose, on peut arriver à différents types de marges. Ainsi dans la majorité des cas, on arrive à travailler sur des marges et coûts bruts voire directs. Il est en effet souvent difficile de parler de marge nette puisqu'elle intègre les charges de structure qui varient beaucoup d'une exploitation à l'autre en fonction de sa taille, de ses productions, de son âge, de sa localisation, de ses circuits de commercialisation, ...

Concernant ces charges de structures communes ou frais généraux, elles correspondent à tous les coûts qui ne sont pas directement liés à la production. Par exemple, ils comprennent les frais de mécanisation, de bâtiment et d'installation, d'entretien, les assurances, les cotisations sociales, les impôts fonciers, les frais de gestion (les charges financières, les frais de déplacements et transport, de poste, ...).

Dans la présente étude nous estimons des coûts totaux de revient afin de travailler sur des marges nettes à l'hectare. En effet, si l'on parle d'une marge directe positive, cela ne veut pas forcément dire que l'entreprise génère un profit puisqu'il faut que cette marge permette par la suite de couvrir les charges de structures communes affectées à l'hectare en production.

Méthodologie

Pour l'estimation des pertes par production et par hectare qui suit, nous avons procédé en plusieurs étapes.

Dans un premier temps nous avons estimé le chiffre d'affaires moyen perçu par le producteur par hectare et par production. Pour cela nous sommes partis des cotations qui nous semblaient les plus représentatives de la production. Lorsque les cotations sont départ expédition, nous avons, pour chacune des productions étudiées, diminué la cotation des coûts d'expédition et d'emballage pour arriver au prix moyen du produit nu payé producteur. Lorsque l'on utilise les cotations du MIN de Châteaurenard, ces dernières correspondent en théorie à des prix nus. Toutefois, pour les pêches et nectarines, cette cotation prend en compte les coûts d'emballage qui doivent donc être retranchés pour arriver au prix nu producteur. Une fois le prix producteurs obtenu, nous avons calculé un chiffre d'affaires théorique moyen pour l'année 2009 pour chacune des productions en le multipliant par le rendement moyen pour chaque production.

D'autre part, les prix ayant été très bas, la plupart des producteurs n'ont pas récolté l'ensemble de leur production, le prix de vente ne couvrant même pas les coûts de récolte.

Dans un deuxième temps, nous avons travaillé sur les coûts à l'hectare directement liés à la production qui correspondent dans le schéma ci-dessus aux charges opérationnelles et charges de structure spécifiques. Dans le cas présent, elles regroupent les coûts de main d'œuvre et d'approvisionnement hors emballage et conditionnement et les charges de structure spécifiques.

Dans le cas des productions sous abris, les amortissements spécifiques correspondent au renouvellement des voiles non tissés, filets brise-vent, plastiques de couverture, ... Pour les productions hors-sol, cela prend en plus en compte le renouvellement du matériel spécifique hors-sol. L'amortissement des abris est inclus dans les charges de structure communes. Enfin, pour les productions fruitières, ces charges de structure spécifiques correspondent à l'amortissement des coûts de plantation puisque, en règle générale, au bout de la période d'amortissement de la plantation (15 ans pour les pommes et les poires et 10 ans pour les pêches et les abricots), les vergers sont renouvelés.

Bases des calculs de coût de production :

- Pour les productions maraîchères sous abris (aubergine, courgette, melon salade et tomate sous abris, tomate hors-sol) les coûts de production ont été calculés sur la base de la brochure « *Optimiser la production des légumes sous abris* »-Edition 2009 - CA13.
- Pour les productions maraîchères de plein champs, pour la pomme, et la poire, la base des calculs des coûts de productions est la brochure « *référentiel technico-économique 2006-2007* » de la CA84, éventuellement réactualisée en fonction des spécificités du département des Bouches-du-Rhône.
- Pour l'abricot et la pêche, les bases de calculs sont les *fiches technico-économiques CER Languedoc Roussillon sur l'abricot et la pêche de saison*, éventuellement réactualisées en fonction des spécificités du département des Bouches-du-Rhône. Pour la pêche, les coûts de main d'œuvre par exemple ont été réévalués, les temps d'éclaircissage étant sous estimés par rapport aux temps communément rencontrés dans le département. En effet dans le document du CER, les temps de travaux pêche sont évalués à 756 heures alors que dans les Bouches-du-Rhône, la moyenne se situe entre 850 et 900 heures.

Enfin, une estimation des charges de structure communes moyennes a été faite pour chaque grand type d'exploitation sur la base des données des observatoires des exploitations fruitières et légumières produites par le CTIFL, Viniflor et CER France et réactualisée pour prendre en compte l'augmentation due à l'inflation depuis 2007 (soit environ 4% en 2 ans). Dans ces charges de structure, sont comptabilisés les frais de mécanisation, de bâtiment et d'installation, d'entretien, les assurances, les cotisations sociales, les impôts fonciers, les frais de gestion (les charges financières, les frais de déplacements et transport, de poste, ...).

En maraîchage : Pour les exploitations spécialisées en productions hors-sol, on estime que les charges de structure moyennes sont d'environ 92 000 €/ha. Pour les exploitations spécialisées en productions sous abris, on estime ces mêmes charges à 26 000 € par hectare et par an en moyenne et enfin pour les exploitations spécialisées en productions de plein champs, ces charges sont en moyenne de l'ordre de 10 000 € par hectare et par an. D'autre part sur les deux derniers types de production, on aura en moyenne 2 rotations par an. Les charges de structure par hectare sont donc divisées par deux pour obtenir les charges structure par hectare et par production.

En arboriculture : Pour les exploitations fruitières, l'observatoire des exploitations fruitières permet d'évaluer les charges de structure moyennes sur le département entre 3000 et 5 600 €/ha selon les surfaces de l'exploitation, sa spécialisation, son âge, ... Pour cette étude nous retenons des charges de structure moyennes en arboriculture de l'ordre de 4 000 €/ha.

Les pertes annoncées ci-après sont faites sur la base des cotations pour la catégorie 1 de chacune des productions. Elles sont donc basées sur des prix moyens élevés puisque les prix de la catégorie 2 sont bien plus bas. A titre d'exemple, les prix en pêche et nectarine catégorie 2, cette année, sont en moyenne de l'ordre de 0,60 €/kg.

Il est donc plus que probable que la perte globale par hectare soit plus importante que l'estimation faite ci-après. Enfin, cette estimation n'a été faite que sur 8 productions mais d'autres ayant été touchées, la perte sur la ferme Bouches-du-Rhône est supérieure à la perte estimée ci-après.

	Aubergine sous tunnel	Courgette sous tunnel	Courgette plein champ	Melon sous tunnel	Melon de plein champ sous bâche
Rendement	15 kg/m ²	10 kg/m ²	4 kg/m ²	3 kg/m ²	2,5 kg/m ²
Cotation ¹	0,75 €	²	²	²	²
Source de la cotation	Expédition PACA	Expédition PACA	Expédition PACA	Expédition Provence + carreau Cavaillon	Expédition Provence + carreau Cavaillon
CA producteur	74 500 €	48 100 €	4 600 €	27 200 €	10 900 €
Coûts de Main d'œuvre ³	45 600 €	34 600 €	11 900 €	13 500 €	6 500 €
Coûts d'approvisionnement ³	33 500 €	12 500 €	4 500 €	10 500 €	5 000 €
Coûts bruts ³	79 100 €	47 100 €	16 400 €	24 000 €	11 500 €
Charges de structure spécifiques	9 400 €	9 400 €		7 100 €	
Coûts directs ³	88 500 €	56 500 €	16 400 €	31 100 €	11 500 €
Charges de structure communes	13 000 €	13 000 €	5 000 €	13 000 €	5 000 €
Coût total ³	101 500 €	69 500 €	21 400 €	44 100 €	16 500 €
Marge	-27 000 €	-21 400 €	-16 800 €	-16 900 €	-5 600 €

¹ Moyenne pondérée faite à partir des cotations enregistrées durant la période de vente du produit. Les coûts d'emballage et d'expédition sont ensuite déduits de cette cotation afin d'arriver au prix nu payé au producteur

² Pour la courgette, le melon et la tomate le chiffre d'affaires a été calculé à partir des cotations et des rendements hebdomadaires afin de prendre en compte la différence de précocité de la production en fonction du type d'outil de production

³ Tous les coûts présentés dans ce tableau sont des coûts hors emballage et conditionnement

	Salade sous tunnel	Salade de plein champ	Tomate hors-sol	Tomate en sol sous abris
Rendement	12 pièces/m ²	8 pièces/m ²	38 kg/m ²	15 kg/m ²
Cotation ⁴	0,39 €	0,39 €	⁵	⁵
Source de la cotation	Expédition PACA	Expédition PACA	Expédition PACA	Expédition PACA
CA producteur	26 400 €	17 600 €	286 300 €	54 600 €
Coûts de Main d'œuvre ⁶	9 700 €	10 300 €	97 400 €	46 700 €
Coûts d'approvisionnement ⁶	9 200 €	7 800 €	174 300 €	23 000 €
Coûts bruts ⁶	18 900 €	18 100 €	271 700 €	69 700 €
Charges de structure spécifiques			14 000 €	9 400 €
Coûts directs ⁶	18 900 €	18 100 €	285 700 €	79 100 €
Charges de structure communes	13 000 €	5 000 €	92 000 €	13 000 €
Coût total ⁶	31 900 €	23 100 €	377 700 €	92 100 €
Marge	- 5 500 €	-5 500 €	-91 400 €	-37 500 €

⁴ Moyenne pondérée faite à partir des cotations enregistrées durant la période de vente du produit. Les coûts d'emballage et d'expédition sont ensuite déduits de cette cotation afin d'arriver au prix nu payé au producteur

⁵ Pour la courgette, le melon et la tomate le chiffre d'affaires a été calculé à partir des cotations et des rendements hebdomadaires afin de prendre en compte la différence de précocité de la production en fonction du type d'outil de production

⁶ Tous les coûts présentés dans ce tableau sont des coûts hors emballage et conditionnement

	Pommes	Poires	Abricots	Pêches
Rendement	45 T/ha ⁷	28 T/ha	20 T/ha	30 T/ha ⁸
Cotation ⁹	0,22 €	0,51 €	1,22 €	1,05€
Source de la cotation	MIN de Châteaurenard	Expédition PACA	Expédition Languedoc Provence	MIN de Châteaurenard
CA producteur	12 100 €	10 100 €	14 500 €	15 400 €
Coûts de Main d'œuvre ¹⁰	7 300 €	6 200 €	9 100 €	¹¹ 11 000 €
Coûts d'approvisionnement ¹⁰	2 000 €	1 500 €	2 600 €	2 400€
Coûts bruts ¹⁰	9 300 €	7 700 €	11 700 €	13 400 €
Charges de structure spécifiques	2 400 €	2 600 €	2 100 €	1 900€
Coûts directs ¹⁰	11 700 €	10 300 €	13 800 €	15 300 €
Charges de structure communes	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000€
Coût total ¹⁰	15 700 €	14 300 €	17 800 €	19 300 €
Marge	-5 600 €	-4 200 €	-3 300 €	-3 900 €

⁷ Ce rendement tient compte des 10% de pommes non récoltées cette année compte tenu des prix bas

⁸ Rendement commercialisé en pêche = 28T/ha

⁹ Moyenne pondérée faite à partir des cotations enregistrées durant la période de vente du produit. Les coûts d'emballage et d'expédition sont ensuite déduits de cette cotation afin d'arriver au prix nu payé au producteur

¹⁰ Tous les coûts présentés dans ce tableau sont des coûts hors emballage et conditionnement

¹¹ Voir l'explication de la réévaluation des temps de travaux pour la pêche page précédente

Total des pertes sur la ferme Bouches-du-Rhône

	Surfaces ¹²	Marge à l'hectare 2009	Perte 2009 Bouches-du-Rhône
Aubergine sous tunnel	60 ha	-27 000 €/ha	-1 620 000 €
Courgette sous tunnel	200 ha	-21 400 €/ha	-4 280 000 €
Courgette plein champ	165 ha	-16 800 €/ha	-2 772 000 €
Melon sous tunnel	290 ha	-16 900 €/ha	-4 901 000 €
Melon plein champ sous bâche	326 ha	-5 600 €/ha	-1 825 600 €
Salade sous tunnel	¹³ 422 ha	-5 500 €/ha	-2 321 000 €
Salade plein champ	¹⁴ 346 ha	-5 500 €/ha	-1 903 000 €
Tomate hors-sol	232 ha	-91 400 €/ha	-21 204 800 €
Tomate en sol sous abris	223 ha	-37 500 €/ha	-8 362 500 €
Pomme	3 782 ha	-5 600 €/ha	-21 179 200 €
Poire	1 695 ha	-4 200 €/ha	-7 119 000 €
Abricot	1 622 ha	-3 300 €/ha	-5 352 600 €
Pêche	3 125 ha	-3 900 €/ha	-12 187 500 €
Total des pertes sur la ferme Bouches-du-Rhône pour les 9 productions étudiées au 8/12/09			- 95 028 200 €

¹² Source : Pour les productions maraîchères : Enquête sur les exploitations légumières Agreste de 2005
Pour les productions fruitières : Moyenne des surfaces sur 2006 à 2008 - statistique agricole Agreste

¹³ Les surfaces données pour la salade sous abris dans l'enquête sur les exploitations légumières Agreste de 2005 sont des surfaces développées. Dans la présente étude, nous estimons que les surfaces sous abris plantées pour une récolte d'octobre à décembre représentent environ un tiers de la surface totale plantée sous abris en salades sur une campagne.

¹⁴ Les surfaces données pour la salade plein champ dans l'enquête sur les exploitations légumières Agreste de 2005 sont des surfaces développées. Dans la présente étude, nous estimons que les surfaces plantées en plein champ pour une récolte d'octobre à décembre représentent environ la moitié de la surface totale plantée en plein champ en salades sur une campagne

